

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 7 AOÛT 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
André Marion, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs André Pratte directeur général adjoint - Services de proximité, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14835_25-08-07

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14836_25-08-07

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14837_25-08-07

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 31 JUILLET 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 juillet 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 1 août 2025;

Il est proposé par : André Marion

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 juillet 2025 soit approuvé.

Monsieur Marc Bourcier déclare son intérêt en raison que son frère est président de l'organisme visé par la présente résolution soit le Club optimiste de Saint-Jérôme. Monsieur Bourcier quitte la séance du comité exécutif avant toute délibération concernant le point 5.1.

CE - 14838_25-08-07

POINT 5.1

40E OMNIUM DE GOLF SAINT-JÉRÔME - ÉDITION 2025 CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le 40e Omnis de golf Saint-Jérôme est organisé par le Club optimiste de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite y participer;

ATTENDU QUE l'évènement se déroule le 23 septembre 2025;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville achète 4 billets de golf et 2 panneaux de représentation sur le terrain pour un montant total de 1 150\$.

La Ville autorise la trésorière à défrayer le coût de 1 150\$ au Club optimiste de Saint-Jérôme pour le 40e Omnis de golf Saint-Jérôme.

Monsieur Marc Bourcier réintègre la séance après l'adoption du point 5.1

CE - 14839_25-08-07

POINT 5.2

DON - ÉVÈNEMENT BOUGE DON 2025 - VIGIL'ANGE

ATTENDU l'évènement Bouge Don 2025, organisé par l'organisme Vigil'Ange le 11 août prochain;

ATTENDU que le cabinet du maire souhaite contribuer à l'évènement;

Il est proposé par : André Marion

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme offre un don de 250\$ à l'organisme Vigil'Ange.

La Ville autorise la trésorière à défrayer les coûts de 250\$.

CE - 14840_25-08-07

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – BELL CANADA & MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE – 1020 ROLAND GODARD

ATTENDU l'article 573.3 paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et les villes*;

ATTENDU QUE le réseau de fibre optique qui relie les différents bâtiments de la Ville appartient à la MRC Rivières-du-Nord 11;

ATTENDU QUE « Bell Canada » assure présentement l'entretien du réseau de fibres optiques;

ATTENDU l'offre de service ci-jointe de « MRC Rivières-du-Nord » pour l'installation de la fibre optique au 1020 Roland Godard;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte l'offre de services de la « MRC Rivières-du-Nord » et octroie le contrat pour l'ajout de la fibre optique avec le fournisseur Bell Canada, pour un montant de 98 576,56 \$ incluant les taxes applicables et d'autoriser le responsable du dossier à signer tous les documents en lien avec le présent contrat.

CE - 14841_25-08-07

POINT 7.1

CONSENTEMENT DE TRAVAUX ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE – PARTIE DU LOT 4 759 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LES ENTREPRISES ROLLAND INC.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à des travaux concernant la conduite de refoulement en 2021 et que des travaux de construction d'un passage à niveau pour permettre l'entretien de ladite conduite ont eu lieu en janvier 2025;

ATTENDU QUE la Ville désire régulariser la situation compte tenu que la conduite de refoulement ainsi que le passage en véhicules passent sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 4 759 019 du cadastre du Québec, portant les numéros civiques 256 à 260, boulevard Jean-Baptiste-Rolland Ouest appartenant à Les Entreprises Rolland inc. ;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien, la réparation et/ou le remplacement de la conduite de refoulement ainsi qu'un consentement de travaux et une servitude pour l'aménagement, l'entretien et/ou la réparation d'un passage en véhicules sur une partie de l'immeuble, d'une superficie approximative de 1 304 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a signé une entente d'acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette des travaux et de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « C » de l'entente susmentionnée;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts de l'arpenteur géomètre et du notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : André Marion
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement de travaux et l'acquisition de servitudes.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement de travaux et acquisition de servitude sur une partie du lot 4 759 019 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE - 14842_25-08-07

POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Marc Bourcier

Le greffier adjoint par intérim,

Simon vincent
SIMON VINCENT, avocat